



Heures supplémentaires en contrat pro

Par **yayabond**, le **29/12/2009 à 20:38**

Bonjour, je suis actuellement en contrat de professionnalisation. Je fais régulièrement des heures supplémentaires qui me sont payées au taux horaire normal de mon salaire. Ne devraient-elles pas être majorées de 25% ? par avance, merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **30/12/2009 à 08:30**

bonjour, normalement elles sont majorées... (si vous êtes à 35 heures). il faut voir dans la convention collective le taux de majoration .. car ce n'est pas obligatoire qu'elles soient à 25 %

Par **yayabond**, le **30/12/2009 à 17:58**

Bonsoir Carry, merci de votre réponse. je suis dans le domaine de l'auto-école depuis 3 ans et mon ancien employeur majorait de 25% mes heures sup. donc mon nouvel employeur devrait le faire même si je suis en contrat pro. Qu'en pensez vous ? CORDIALEMENT,

Par **Visiteur**, le **31/12/2009 à 20:19**

je n'en pense que.... il doit vous majorer à 25 % si vous êtes à temps complet... n'a fait temps complet ou partiel ?